

locomotives à vapeur et voitures anciennes) et du transport aérien et spatial (en commençant par le premier vol d'un aérodyne canadien motopropulsé). Dans les acquisitions comme dans les programmes, les trains tiennent la vedette. Les excursions en train à vapeur organisées en collaboration avec la Commission de la capitale nationale constituent une activité estivale populaire. On présente également des puzzles visuels, des expériences et des tests d'adresse dans la galerie de la physique, l'histoire de l'agriculture jusqu'aux techniques modernes d'aujourd'hui et d'autres expositions portant sur les transports maritimes, la météorologie, les pièces d'horlogerie et l'astronomie; on a également reconstitué un atelier typique.

La Collection nationale de l'aéronautique compte plus de 90 aéronefs qui illustrent les progrès de l'aviation depuis les débuts jusqu'à nos jours ainsi que son importance dans le développement du Canada. Elle comprend entre autres l'une des plus vastes collections au monde de moteurs d'aéronef.

Des programmes éducatifs sont élaborés et exécutés par une équipe de guides sur des sujets d'intérêt général ou spécialisés à l'intention de tous les groupes d'âge. L'observatoire du Musée abrite le plus puissant télescope réfracteur au Canada, qui est utilisé dans le cadre des programmes éducatifs du soir. La bibliothèque du Musée comprend 10,000 volumes, et on y trouve notamment une collection qui constitue une rétrospective de l'aviation canadienne. Le Musée participe à l'organisation d'expositions distinctes qui font des tournées dans tout le Canada, et il échange des objets avec des musées étrangers.

7.9 Aide dans le domaine des arts

7.9.1 Le Conseil des Arts du Canada

Créé en 1957 par une loi du Parlement, le Conseil des Arts du Canada a pour mission de «...développer et favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'œuvres s'y rattachant». Son principal moyen d'action est l'octroi de bourses et de subventions diverses. Il s'occupe également des relations culturelles du Canada avec l'étranger, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures. Le Conseil se réunit au moins trois fois l'an. Il se compose d'un président, d'un vice-président et de 19 membres, tous nommés par le gouverneur en conseil.

Dans le cadre de sa loi constitutive, le Conseil des Arts dispose d'une vaste autonomie. Par suite de consultations avec les milieux scolaires et artistiques, il détermine ses politiques, élabore ses programmes et en dirige l'exécution. Il est comptable au Parlement par l'intermédiaire du secrétaire d'État, et il fait part également de son activité au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Les revenus du Conseil des Arts proviennent de trois sources: une subvention annuelle du gouvernement canadien, qui se chiffrait à \$54.7 millions pour l'année terminée le 31 mars 1976 (\$40.9 millions en 1975); la Caisse de dotation constituée lors de la création du Conseil, et dont le rendement annuel est supérieur à \$5 millions; et des dons et legs de sources privées qui sont utilisés suivant les volontés des donateurs.

L'aide aux humanités et aux sciences sociales s'est chiffrée en 1975-76 à \$25.3 millions contre \$22.3 millions en 1974-75 (dans les phrases suivantes, les chiffres pour 1974-75 figurent entre parenthèses). Pour la formation des chercheurs, le Conseil a octroyé 100 bourses spéciales de maîtrise d'une valeur totale de \$650,000 (\$573,000) et 1,387 (1,534) bourses de doctorat d'une valeur de \$8.8 millions (\$8.7 millions); pour des travaux de recherche, 346 bourses de travail libre (390, y compris des bourses postdoctorales) d'une valeur de \$3.8 millions (\$3.5 millions) et 681 (789) subventions de recherche à des particuliers d'une valeur de \$5.7 millions (\$5.4 millions); 61 subventions au titre de la recherche générale à des universités, d'une valeur de \$635,000 (\$289,000); et il a accordé une aide d'une valeur de \$2.7 millions (\$2.9 millions) pour des réunions